

## CHARTRE DU RÉSEAU AUTO HOP



**covoiturage**  
spontané de proximité

1. Chaque membre inscrit au réseau AUTO HOP respecte la présente charte.
2. Piétons et automobilistes veillent à leur sécurité et à celle d'autrui. Ils ne doivent pas gêner la circulation.
3. Piétons et automobilistes sont libres d'accepter ou non un covoiturage.
4. L'automobiliste amène le piéton aussi loin que possible en fonction de son propre itinéraire.
5. AUTO HOP se limite à des courts trajets, aucune contrepartie financière n'est demandée au piéton. Si le covoiturage devient régulier, automobiliste et piéton peuvent alors s'accorder sur un montant de participation (inférieur à 0,25€/km).
6. Automobilistes et piétons s'engagent à avoir un comportement décent et respectueux. L'automobiliste respecte le code de la route. Il veille au bon état de son véhicule. Il garantit que l'assurance de son véhicule et son permis de conduire sont en vigueur.
7. Automobilistes et piétons agissent sous leur entière responsabilité. Les collectivités ne peuvent être tenues responsables en cas d'accident ou de tout incident ou litige de quelque nature que ce soit qui surviendrait lors de l'opération de covoiturage.
8. Les utilisateurs du service AUTO HOP signalent au Territoire Saône Mont d'Or toute violation de la présente charte par mail à [autohop@territoire-saone-mont-dor.fr](mailto:autohop@territoire-saone-mont-dor.fr) ou par téléphone : 04 72 08 29 39

**100% GRATUIT - 100% CONVIVAL - 100% PRATIQUE - 100% LOCAL**

[www.autohop.fr](http://www.autohop.fr)

.....

### BULLETIN D'INSCRIPTION AUTO HOP

Nom :

Prénom :

Adresse postale :

E-mail :

Tél (facultatif) :

Je m'inscris à AUTO HOP en tant que :

piéton

automobiliste

automobiliste et piéton

je garantis la validité de mon assurance auto et de mon permis de conduire

Mes destinations (je suis piéton) / Mes points de passage (je suis automobiliste) :

Albigny-Neuille Gare

Montanay

Sathonay-gare

Curis au Mont d'Or

Neuville-centre

St Germain-gare

Caluire-place Foch

Poleymieux

St Germain-village

Collonges-Trêves Pâques

Quincieux

Vaise-gare

Genay-ZI

St Didier-St Fortunat

autre (précisez) :

Je m'engage à respecter la charte AUTO HOP

j'ai plus de 18 ans

j'ai moins de 18 ans, je joins une autorisation parentale

Date :

Signature :